

L'avez-vous signé ?

L'avez-vous signé...le relevé d'emploi? Comme vous le savez sans doute, le gouvernement fédéral a l'intention de restreindre davantage l'accès aux prestations d'assurance-chômage, en quelques mots il faudrait plus de semaines de travail pour pouvoir en bénéficier moins longtemps.

Le Regroupement des groupes de chômeurs et chômeuses du Québec a donc décidé d'unir ses forces pour lutter ensemble contre les nouvelles coupures. Pour ce faire, un moyen de pression est en cours, il s'agit d'un papier de cessation d'emploi où nous sommes l'employeur-se et le ministre Axworthy l'employé (profitons-en pour une fois c'est nous les boss).

(C'est en s'inspirant de l'opération baloney qui s'est montré efficace que nous avons choisi cette

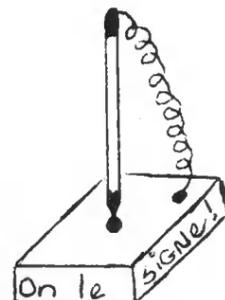
méthode; on se souviendra qu'au printemps « 80 » dans certaines régions du Québec et plus précisément dans la région de Kamouraska suite à un changement de zonage plusieurs milliers de chômeurs-euses se voyaient couper l'accès aux prestations. On a donc décidé de ne pas se laisser faire! Une des actions entreprise fût d'envoyer une lettre de protestation accompagnée d'une tranche de baloney. C'est ainsi que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration recevait en cadeau quelques 10 000 lettres puantes, faisant sentir ainsi l'insatisfaction des chômeurs-euses. Cette histoire a eu un heureux dénouement et c'est pourquoi nous espérons qu'il en sera de même avec le relevé d'emploi.)

Une fois signé les groupes de chômeurs-euses se charge des envois. Une copie est expédiée à

Lloyd Axworthy tandis que l'original est envoyé à nos députés fédéraux respectifs. Nous leur demandons de s'engager à voter contre toute loi qui aurait pour effet d'entraîner des coupures au niveau de l'assurance-chômage. Déjà deux députés l'ont fait, ce n'est qu'un début.

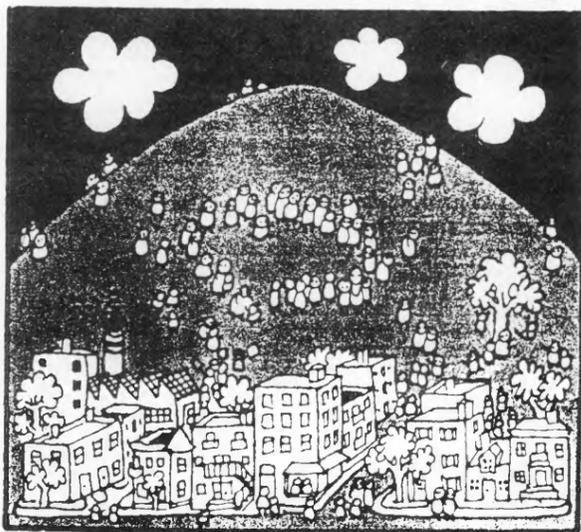
L'avez-vous signé sinon c'est le

temps (votre signature doit apparaître au bas du relevé d'emploi). Envoyez-le nous ou venez le porter pour en savoir davantage, et si vous l'avez déjà signé, ne vous arrêtez pas là faites-en signer d'autres que la question des sans-travail intéresse. Retournez le relevé d'emploi signé au 1015 Ste-Catherine est, Mtl, H2L 2G4.



Le deuxième SOMMET POPULAIRE de Montréal - les 2.3.4 avril 1982

le deuxième SOMMET POPULAIRE de Montréal - les 2.3.4 avril 1982



Bâtir notre Solidarité!

Les 2, 3 et 4 avril prochain, c'est le sommet populaire II. Vraiment tout un événement! Pour ceux et celles qui n'en ont pas encore entendu parler, le sommet populaire II (S.P.II), c'est déjà 2 ans d'histoire... et beaucoup d'avenir!

En avril 80, plus de 300 personnes de milieu syndical et populaires se rencontraient pour commencer une discussion sur nos conditions de vie allant au travail, que dans nos maisons. En automne 80, on commençait à mettre des brouillons au clair. Il s'agissait d'élaborer nos revendications en commun. C'est ce que les comités de travail ont fait.

Chaque comité s'intéressait à un type de lutte en particulier. À Montréal, on en a dénombré 9 : droit au travail, information culturelle, consommation, éducation-loisirs, santé, logements-aménagements urbains, écologie-énergie et plein-emploi, garderie et transport. En passant, le M.A.C. participe au comité droit au travail. Depuis octobre 81, il y a eu une campagne de débats sur des plates-formes de revendications. Campagne qui s'est fait dans les divers groupes populaires et syndicaux intéressés.

À date, tout fonctionne bien. Il ne reste plus qu'à inviter les gens à une

participation la plus grande possible. Les événements à ne pas manquer : samedi soir, le 3 avril à 8 heures, il y aura un spectacle avec musique, danse, chanson, théâtre, etc. Quelque chose de vivant quoi! Le coût d'entrée sera de 5,00 \$ (financement du spectacle et du S.P.II). L'endroit : la salle le Plateau, 3700 Calixa-Lavallée (dans le parc Lafontaine). Après, c'est le défilé! On transporte la fête dans la rue et on se rend au Grand Bal qui, lui, aura lieu à la polyvalente Jeanne-Mance, au 4240, rue de Bordeaux au coin de Rachel. Il y aura de la musique. Le dimanche matin, vers 9 heures, c'est le BRUNCH avec café et brioches (à la polyvalente Jeanne-Mance) Ouvert à toute la population.

À propos, le sommet aura lieu lui aussi à la polyvalente Jeanne-Mance. Le S.P.II est une expérience qui s'auto-finance complètement. Vous pouvez donc encore acheter des macarons du sommet au prix de 2.00 \$ (y en a au M.A.C.).

PARTICIPER AU SOMMET POPULAIRE, C'EST S'OCCUPER DE CE QUI CONSTITUE LES BASES MÊMES DE NOTRE VIE! C'EST DIRE TOUT HAUT QU'ON VEUT REPRENDRE LE CONTRÔLE DE NOS VIES!

- * si votre cas est à l'étude,
- * si votre chèque est en retard,
- * si la CEI vous a donné six semaines de pénalité,
- * si vous réclamez de l'argent,
- * si vous êtes intéressé-e à vous joindre au

MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE
1015, rue Sainte-Catherine est
845-4258

RENCONTRES D'INFORMATION
les mardis et les jeudis à 1 h 30
Pour les travailleurs-ses
Tous les mardis à 7 h 30.

* Nous offrons les publications suivantes à 1 \$.
LE MANIFESTE DU MAC, et LES CONSEILS PRATIQUES AUX CHÔMEURS-SES

AU SOMMET POPULAIRE de Montréal
colloque à la polyvalente Jeanne-Mance.
UNE GRANDE FÊTE POPULAIRE spectacle
à l'auditorium LE PLATEAU
3700 Calixa-Lavallée (8 h)
danse
à l'école Jeanne-Mance
4240 rue de Bordeaux (11 h)

23 avril 1982

Voici le témoignage d'un homme qui a été pendant un bout de temps fonctionnaire à l'assurance-chômage en Ontario; ce qui suit est un résumé de l'article paru dans *Le Temps Fou* de décembre-janvier 81-82.

« J'étais l'une des 11 000 personnes que la commission d'assurance-chômage (CAC) emploie. La plupart sont de race blanche et de religion chrétienne. Les représentants des minorités accèdent rarement à un niveau hiérarchique supérieur à superviseur. Quant aux postes de cadres, ils leur sont strictement interdits. En dépit du fait que le personnel est composé de 60 % de femmes, un seul des 35 bureaux régionaux de l'Ontario est dirigé par une femme.

Chaque employé doit respecter des normes de rendement; la plupart du temps, le travail n'est ni agréable, ni gratifiant. Car en plus d'être un fouillis de politiaillerie et de paperasserie, comme tous les services gouvernementaux, la CAC est fréquemment la cible des critiques de tout ordre. Elle est trop généreuse ou pas assez, selon le point de vue adopté. La loi d'assurance-chômage est constamment modifiée.

Bref, ceux qui travaillent à la CAC sont des gens ordinaires, sans histoire. Ils ont pour tâche de faire fonctionner un service qu'un grand nombre de personnes tentent de frauder. Les employé-e-s de la CAC sont de jeunes hommes et femmes, et pourtant ils ont la conviction que la plupart des jeunes fraudent la

CAC. Est-ce de la projection? Il n'existe pourtant aucune preuve formelle de fraude ou d'abus de la part de ces groupes de prestataires. Et c'est à cause de ce préjugé que les jeunes sont traités avec mépris par les employé-e-s de la CAC.

À Toronto, six personnes de la CAC ont comme tâche d'analyser le marché du travail et d'établir le nombre de demandes d'emplois qu'un prestataire doit effectuer pour éviter d'être radié des listes. Toutes les deux semaines, ces analystes distribuent un fascicule qui contient ces chiffres « magiques » qui permettent aux agents de la CAC de juger si un prestataire a mis suffisamment d'ardeur à se trouver un emploi. Bien entendu, les prestataires visés par le programme de recherche active d'emploi savent combien ils doivent en faire; mais ces prestataires ne représentent que 15 % de la masse des chômeurs et chômeuses. Les autres n'en sont jamais informé-e-s. Pourquoi cette « discrétion »? Parce que « si les prestataires connaissent toutes les règles, nous ne trouverons plus de motifs pour les radier » Et c'est ainsi que le travail des analystes ne sert que de justification aux radiations effectuées par les agents.

Le système repose sur l'obéissance aveugle, l'absence de communication entre les différents employé-e-s et le refus de tous d'assumer quelque responsabilité que ce soit. Il fonctionne: personne n'est jamais responsable de quoi que ce soit. Personne ne suit jamais un dossier du début à la fin. Le système

peut sembler complexe; en fait, il est aussi simpliste que ceux qui l'ont pensé. D'APRÈS LES STATISTIQUES DU GOUVERNEMENT LUI-MÊME, SI TOUS LES EMPLOIS DISPONIBLES ÉTAIENT OCCUPÉS, AU MOINS 1 CHÔMEUR SUR 17 RESTERAIT SANS EMPLOI. C'est pourquoi, je dis que les chiffres des analystes sont « magiques », ils n'ont aucun lien avec la réalité.

Les employé-e-s de la CAC parviennent également à se donner bonne conscience du fait qu'ils partagent une croyance très répandue, celle qui veut que les Canadiens soient en général, des paresseux retors qui préfèrent frauder la CAC plutôt que de travailler. Et le gouvernement n'hésite pas à renforcer ce genre de préjugé. J'ai même entendu un cadre de haut rang affirmer à un auditoire composé de directeurs de bureaux de district: « Notre rôle est de botter les fesses des travailleurs ». Le personnel de la CAC écoute avec attention ce genre de discours sans jamais remettre en question ce qui s'y dit. Ils ont l'impression d'être investie d'une mission sacrée; défendre l'éthique du travail.

Le vrai problème, c'est le préjugé défavorable à l'égard de la population et des travailleurs et travailleuses que l'on retrouve à tous les échelons de la commission. La vraie fraude, c'est que le gouvernement affirme que l'assurance-chômage est administrée en toute justice; que

c'est un service dont peuvent profiter tous ceux qui y ont droit; que le gouvernement affirme qu'il suffit de répondre aux normes pour avoir droit aux prestations; et cela, c'est un mensonge.

Le gouvernement peut faire ce qu'il veut des prestataires de la CAC. Les personnes qui sont le plus fréquemment victimes des méthodes humiliantes de la CAC sont des gens qui travaillent au salaire minimum, des jeunes ou des femmes, non-syndiqué(e)s. Lorsqu'ils sont pénalisés, seulement 3 % d'entre eux font appel de la décision. Cela ne veut pas dire que les autres 97 % sont d'accord. Cela montre simplement qu'ils ont l'impression de ne pas avoir droit aux prestations. Cela montre que lorsqu'ils sont pénalisés, ils ont vaguement le sentiment de l'avoir mérité.

Et pourtant, la commission d'assurance-chômage est un programme d'assurance obligatoire. Il faut payer des primes même si on ne retirera jamais de prestations. L'assurance-chômage est une question qui relève des droits de la personne, rien de moins.

Mais comme ni le public, ni les syndicats, ni les prestataires eux-mêmes ne sont déterminés à lutter pour le respect de ce droit, le gouvernement est libre d'en faire ce qu'il veut. Ils pensent que nous sommes paresseux. Ils pensent que nous sommes retors, bref, il pensent que nous sommes comme eux. C'est cela la vraie leçon qu'il faut tirer de la commission d'assurance-chômage. »

Le Front Commun: ça continue!

NOUS REVENDIQUONS :

LE PLEIN EMPLOI DONT LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INCOMBE À L'ÉTAT ET AUX EMPLOYEURS

COMME À L'HEURE ACTUELLE SEUL LE CHÔMAGE NOUS EST GARANTI NOUS EXIGEONS DONC :

- La simplification de la loi et des règlements. La cessation de toute bureaucratie inutile.
- une seule condition d'admissibilité, pour tout le monde et pour toutes les causes d'arrêt de travail: après 8 semaines d'emploi, peu importe le salaire et les heures travaillées.
- l'abolition du délai de carence.
- l'augmentation des prestations: 100 % des 5 meilleures semaines de travail avec comme minimum, 60 % du salaire industriel moyen (1981: 348 \$), et comme maximum, 100 % du salaire industriel moyen.
- le droit aux prestations pour les travailleur(euse)s âgé(e)s de 65 ans et plus. Le droit aux prestations pour les pré-retraité(e)s.
- qu'on ne tienne pas compte pour les fins de prestations des différentes sommes versées à la cessation



d'emploi, mais plutôt qu'on intègre ces sommes à la paye de la dernière semaine de travail.

- des prestations de maternité de 20 semaines et d'y avoir accès à n'importe quel moment durant la grossesse. Même droit pour les parents adoptifs.
- des prestations de maladie payables pour toute la durée de l'incapacité fixée par le médecin traitant.
- le droit de refuser un emploi non convenable sans pénalité.
- aucune pénalité dans le cas de congédiement et dans le cas de départ volontaire pour un travail non

convenable.

Ces revendications, sont celles du Front Commun de Montréal contre les coupures à l'assurance-chômage, dont nous vous annonçons la formation dans notre dernier numéro. Elles ont été discutées lors de la soirée d'information organisée par la coalition le 24 février dernier.

Les portes-parole ont d'abord relaté aux 70 personnes présentes, la petite histoire des coupures à l'assurance-chômage depuis 1975 (on devrait plutôt dire la grosse histoire des grosses coupures), et plus spécifiquement les propositions du comité d'étude de la CEI pour la loi

82.

On a aussi brossé un tableau de la situation actuelle du chômage. D'ailleurs, plusieurs personnes présentes à l'assemblée étaient des exemples...vivants de mises à pied et de congédiements. Nous connaissons présentement des taux de chômage et d'intérêts qui, il y a seulement 3 ou 4 ans, nous auraient apparu comme une fiction de mauvais goût. Pourtant nous vivons avec ça, et peut-être sommes-nous en train d'en prendre l'habitude? C'est un danger qui nous guette comme le faisait remarquer un des portes-parole. Pour en revenir aux revendications, elles ont été fort bien accueillies par l'assemblée, d'accord avec la logique qui sous-tend cela: UN REVENU DÉCENT, FAUTE D'UNE JOB CONVENABLE.

Les gens présents qui sont membres d'un syndicat ou d'un mouvement populaire, ont été invités à retourner dans leurs groupes pour faire adopter une résolution d'appui à la lutte contre les coupures à l'assurance-chômage. Nous nous sommes donné le mot aussi, pour être massivement présent-e-s aux manifestations du 8 mars, du 3 avril (organisée par les trois centrales syndicales contre la crise et le chômage) et du 1er mai, ainsi qu'au Sommet Populaire.

Cette loi-là faut pas qu'elle passe, chômer c'est déjà ben assez dur, se faire couper c'est trop!